

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0030872

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

1373

Société :

1611858

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MARY ABDEL KRIL

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés:

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Dilal MOUNIR
Medecine générale
جذرة العصارة رقم 39
العنوان: 39 شارع العصارة - الدار البيضاء
Lot. Anfa N° 59 1er Etage - Deroua
05 22 51 47 67 - 06 33 94 88 09
INPE: 061260600

Date de consultation :

07 / 06 / 23

Nom et prénom du malade :

MARY SOUA

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ALD + HSA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 07 / 06 / 23

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

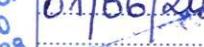
- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
٢٠٢٣	.	.	١٥٥٦	Dr. Dilal MOUINIA Médecine générale العنوان: ٣٩ الشارع الأول - الدار البيضاء Anajah N°39, 1er Etage Deraouia ٠٥ ٢٢ ٥١ ٤٧ ٦٧ - ٠٦ ٣٣ ٠٤ ٨٨ ٠٩ INPE: 061260600

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 	01/06/2023	902,30 DH.

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

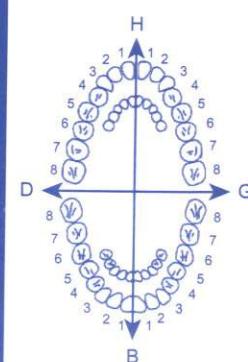
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Dilal MOUNIR

Médecine générale

- Echographie
- E C G
- Suivi de grossesse
- H T A - Diabète
- Médecine de travail
- CM du permis de conduire



د. ظلال منير

الطب العام

- الفحص بالصدى
- التخطيط الكهربائي للقلب
- تتبع الحمل
- أمراض الضغط الدموي والسكري
- طب الشغل
- شهادة رخصة السياقة

le 07-06-23

One PARAPY saison

744,00

ا)

Lantus slesfor



0 - 0 - 40 05 x 77

158,30

2)

Aprovel 150mg



51 j.

x 77

Dr. Dilal MOUNIR
Médecine générale
جزء مني الأول - الدروة
Lot. Anajah N° 39 1er Etage - Deroua
05 22 51 47 67 - 06 33 94 88 09
INPE: 061260600

Dr. Dilal MOUNIR
Médecine générale
الجزء مني الأول - الدروة
Lot. Anajah N° 39 1er Etage - Deroua
05 22 51 47 67 - 06 33 94 88 09
INPE: 061260600

Dr. Dilal MOUNIR
الطب العام
جزء مني الأول - الدروة
Lot. Anajah N° 39 1er Etage - Deroua
05 22 51 47 67 - 06 33 94 88 09
INPE: 061260600

PHARMACIE MORSLI
LOTONA N°20 DEROUA
TEL 05 22 51 51 90
Gsm. 06 51 54 20 88

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
APROVEL 150MG CP B28
P.R.V. : 158DH30

6 1 8 0 0 1 0 8 0 8 9 2

الهاتف: 05 22 51 47 67 - 06 33 94 88 09

جزء مني الأول - الدروة رقم 39 النجاح تجزئة